

MAISON D'ACCUEIL PROVISOIRE POUR MIE D'AMIENS

La maison d'accueil provisoire pour mineurs isolés étrangers accueille 25 mineurs non accompagnés, garçons et filles, âgés d'environ 14 à 16 ans et confiés à l'Aide sociale à l'enfance du conseil départemental de la Somme. Ce dispositif s'inscrit en tant que première étape du parcours amiénois d'accompagnement des MNA mis en place par France terre d'asile. Il a pour objectif d'accompagner les jeunes accueillis vers l'acquisition des fondamentaux de l'autonomie, afin de leur permettre d'évoluer, une fois cette étape accomplie, vers une dynamique d'accompagnement moins resserrée au sein du LAMNA (Logements d'accueil pour mineurs non accompagnés).

25-27 rue Robert de Luzarches, 80000 Amiens

Année d'ouverture : 2013

Capacité au 31/12/2024 : 25 places

PUBLIC ACCUEILLI

44 jeunes accueillis en 2024

RÉPARTITION DES JEUNES

100 % - GARÇONS

14,5 ans de moyenne d'âge à l'admission

PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE

30 % - GUINÉE : 13

27 % - MALI : 12

11 % - CÔTE D'IVOIRE : 5

7 % - PAKISTAN / TUNISIE / AFGHANISTAN : 3

ACTIVITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT EN 2024

19 jeunes entrés

19 jeunes sortis

590 jours de prise en charge en moyenne

84 % de jeunes pris en charge par l'ASE à leur sortie

↳ SCOLARITÉ ET FORMATION PROFESSIONNELLE

38 % de jeunes en classe interne

8 % de jeunes en formation professionnelle

54 % de jeunes ayant été scolarisés auprès de l'Éducation nationale (hors formation professionnelle)

14 % de jeunes ayant signé un contrat d'apprentissage